



Jours fériés

Par Tom40712

Bonjour,

La résidence principale de mon enfant est à mon domicile et un weekend sur deux fin de semaine paire chez la maman et les semaines impaires mardi fin des activités scolaires au jeudi reprise des activités scolaires chez la maman.

Il est noté dans le jugement que le droit de visite de la maman s'étend au jour férié qui précède ou suit son weekend de garde.

Ma question est comme nous sommes semaine impaire la maman à récupérer notre enfant mardi fin des cours et est censée le déposer jeudi à l'école mais ce jour étant férié dois-je récupérer mon enfant mercredi soir ou jeudi soir ?

Merci pour votre retour.

Bien cordialement

Par yapasdequoi

doublon